

REGLEMENT DU TRAIL HIVERNAL DES NOCT ' EN BULLES

16 décembre 2017

« La nature impose toujours aux êtres cet impérieux dilemme : s'adapter ou disparaître »

1 – Organisation

Le Trail Hivernal des Noct'en Bulles – THN – est organisé par l'Association Trail-Aventures domiciliée Place de la Mairie, 51450 BETHENY

Ce règlement s'impose à tous les participants inscrits au Trail Hivernal des Noct'en Bulles –THN

Le THN est une course solidaire : L'ensemble des bénéfices sera reversé à un organisme local œuvrant dans le domaine humanitaire.

IL N'Y AURA PAS DE LOTS COUREURS.

2 – Présentation de la course

(Les distances sont mentionnées à titre indicatif)

Parcours proposé : distance d'environ 19 km en autonomie complète avec un dénivelé positif d'environ 630 m. Ouvert à partir de la catégorie Junior soit date de naissance en 2000 et AVANT LE 31 OCTOBRE 2017 pour les mineurs (avec autorisation parentale).

Parcours empruntant principalement des sentiers techniques (sous-bois, chemins de vignes, sentiers monotraces) avec un départ et une arrivée place de la Mairie de LES MESNEUX (Marne). Départ Samedi 16 décembre 18h00 place de la Mairie. L'inscription comprend : le dossard, le ravitaillement à l'arrivée, une boisson à l'arrivée et la participation au tirage au sort.

La participation des marcheurs n'est pas autorisée sur l'épreuve.

La participation de coureurs accompagnés de leur chien est interdite sur le parcours.

Les organisateurs prévoient de mettre en place les indications nécessaires pour permettre aux concurrents de suivre correctement le parcours : flèches directionnelles et rubalises qu'ils s'engagent à retirer après la course. Des bénévoles seront présents sur différents points du parcours afin de prévenir toute difficulté.

Retrait des dossards :

MAIRIE DE LES MESNEUX Samedi 16 décembre de 15h30 à 17h45

Obligatoire, à présenter lors du retrait: lampe frontale en bon état de fonctionnement.

Autres matériels obligatoire : Sac ou vêtements disposant d'éléments réfléchissants, couverture de survie, porte bidon ou poche à eau.

3 – Participation

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés dont l'âge correspond aux critères catégorie/distance de la FFA. (Cf en fin de ce règlement)

Les résultats figureront sur le site internet www.trail-aventures.fr

4 – Inscriptions

Pour être valide toute inscription devra obligatoirement être accompagnée soit :

- D'une photocopie d'une licence Athlé ou d'un Pass'Running délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation
- D'une photocopie d'une licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FFTRI en cours de validité à la date de la manifestation
- D'un certificat médical datant de moins d'un an à la date de la compétition précisant de manière explicite la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition **(pas de délivrance de certificat sur place)**

La photocopie de la licence ou le certificat médical doit être remis à l'organisation au plus tard au moment du retrait des dossards.

A défaut, l'inscription sera annulée et les sommes versées resteront acquises par l'organisation.

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course (disponibles sur www.trail-aventures.fr)
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le règlement
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points
- Je m'engage à respecter scrupuleusement l'éthique et à la promouvoir
- Je m'engage à respecter le code de la route sur les rares passages ouverts à la circulation
- Je déclare être en connaissance des contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part

5 – Droits d'engagement

Modalités d'inscription :

Tarif d'inscription : 18 €

Exclusivement via notre site internet avec paiement sécurisé par carte bancaire

Il n'y a pas d'inscription sur place ni par courrier

Les inscriptions sont limitées à 750 coureurs

6 – Principe de l'autosuffisance

Cette course est en complète autosuffisance avec un ravitaillement liquide et solide à l'arrivée.

Toute assistance individuelle en dehors des ravitaillements est interdite, de même que l'accompagnement en course.

Chacun abordera cette épreuve avec une bonne condition physique, des chaussures et vêtements adaptés aux conditions de temps et du terrain en situation nocturne et hivernale, disposera de l'alimentation et de boisson en quantité suffisante (porte-bidon ou poche à eau, sac ou vêtements

réfléchissants), lampe frontale en bon état de fonctionnement.

7 – Dossards

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre, il est interdit de positionner le dossard dans le dos ou sur le sac à dos. Le dossard doit être visible pendant la totalité de la course. Le dossard est muni d'une puce de chronométrage qui sera récupérée à l'issue de la course, ainsi qu'en cas d'abandon.

Tout engagement est personnel. Les droits d'inscription ne sont pas cessibles pour quelque motif que ce soit. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée et pourra se voir refuser l'inscription aux prochaines courses de Trail-Aventures. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'engager des poursuites à l'égard de toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

8 – Barrières horaires

Des barrières horaires pourront être instaurées.

L'arrivée d'un coureur hors délais sur une barrière horaire implique sa mise hors course.

Le dossard sera récupéré par le serre-file ou un bénévole de l'organisation, le coureur ne sera plus considéré comme un participant au trail, il ne sera donc plus sous la responsabilité de l'organisateur.

ATTENTION : Une barrière est en place à 3 heures de course au KM 16

9 – Conditions particulières

Les coureurs s'engagent à adopter une attitude de respect à l'égard des personnes, des matériels et des lieux.

Chaque coureur s'engage à adopter une conduite solidaire et à apporter son aide à toute personne en difficulté.

Toute personne manquant de respect aux préposés de la course sera interdite de participation sur toutes les épreuves ultérieures organisées par Trail-Aventures.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité ou pour des questions d'autorisation, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la course, de modifier le parcours, d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires. Toute décision sera prise par la direction de la course et communiquée sur le site www.trail-aventures.fr, sur le site de départ ou pendant la course selon les situations.

Aucun remboursement total ou partiel de l'inscription ne sera effectué en cas de décision de modification ou d'annulation de la course.

La direction de la course pourra être amenée à prendre toute décision concernant

la manifestation.

10 – Annulation d'inscription

Toute inscription versée est acquise à l'organisateur. Seules les personnes dans l'incapacité de courir en raison d'un problème de santé seront remboursées sur demande écrite (remboursement dans un délai de deux mois après la date de l'épreuve – déduction de 3€ de frais de dossier).

Toute demande d'annulation sera formulée par courrier et accompagnée d'un certificat médical attestant de cette incapacité. Cette demande sera formulée par courrier au plus tard une semaine avant la date de la course, soit avant le 09/12/2017 (date de cachet de la poste faisant foi). Les demandes faites par une autre personne que le coureur ne seront pas valables.

11 – Gestion des abandons

En cas d'abandon, le coureur devra prévenir l'organisateur et remettra obligatoirement son dossard avec sa puce de chronométrage à un des bénévoles de l'organisation.

12 – Assurances

Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve (un contrat d'assurance avec la MAIF).

Individuelle accident: Les participants qui ne sont pas titulaires d'une licence FFA, doivent disposer d'une assurance individuelle accident couvrant les risques encourus durant la manifestation.

13 – Sécurité

L'organisateur met en place les moyens de sécurité conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Des postes de secours sont implantés en plusieurs points du parcours. Un PC Sécurité course coordonnant les différents moyens de secours est situé sur le site de départ/arrivée de la course.

14 – Charte du THN

L'organisation accorde une importance particulière et met en avant les valeurs de respect de l'environnement, de solidarité entre coureurs et d'esprit convivial et festif. Les participants s'engagent à respecter les différents points de cette charte.

Environnement :

Les participants s'engagent à ne rien jeter sur le parcours (notamment emballages de barres et produits énergétiques) et à respecter le milieu naturel de manière générale. Tout coureur ayant jeté des déchets sur le parcours sera sanctionné (pénalité de temps ou déclassement).

L'organisateur s'engage à retirer le marquage des parcours à l'issue de la course. En aucun cas la flore et plus particulièrement les arbres ne seront marqués.

Balisage : Les participants s'engagent à laisser en place les éléments de balisage

qui permettent l'orientation des coureurs.

Solidarité entre les coureurs : Les participants s'engagent à apporter une aide aux autres coureurs rencontrant des difficultés.

Respect des bénévoles :

Les coureurs – et leurs accompagnants – s'engagent à respecter les bénévoles qui concourent à l'organisation du Trail Hivernal des Noct'en Bulles.

15 – Lutte contre le dopage

L'organisateur attire l'attention des participants sur le respect des règles d'intégrité sportive et d'éthique sportive, tout particulièrement relatives à la lutte contre le dopage.

16 – Droit d'Image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs du THN ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux trails sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

17 – Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

18 – Modification du règlement

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'équipe d'organisation. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site de l'épreuve www.trail-aventures.fr ou affiché sur le site de départ de la course.

Les Catégories d'âge 2018

(Valable du 1^{er} novembre 2017 jusqu'au 31 octobre 2018,

Ces catégories changeront le 1er novembre 2018)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1978 et avant
Seniors	SE	1979 à 1995
Espoirs	ES	1996 à 1998
Juniors	JU	1999 et 2000

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	V1	1978 - 1969
	V2	1968 - 1959
	V3	1958 - 1949
	V4	1948 - 1939
	V5	1938 et avant